



# Délibération du Conseil d'administration

## Séance du 19 décembre 2024

**Présents** MM. Jean-Paul PAVILLON, Philippe LABORDERIE et Mmes Edith CHOUTEAU, Christine CORBILLON, Danielle LANGLOIS représentants le conseil municipal. Mmes Chantal SCHWARTZ, Monique LE BIHAN, Marie-Chantal GUILLOT, Martine SCOTTO DI VETTIMO (partie après point n°13) et M. Paul ABLINE, représentants les associations.

**Absentes excusées ayant donné pouvoir**

Mme Corinne PICARD  
Mme Edith CHOUTEAU  
Mme Christelle TREHET-COLLET  
Mme Monique LE BIHAN

**Absent excusé**

M. Gérald BOUSSICAULT

**Assistaient également**

Mme Marion POISSONNEAU, directrice du CCAS,  
M. Laurent NOUHAUD, responsable de pôles,  
Mme Myriam PASQUETTE, directrice générale des services, Ville des Ponts-de-Cé.

**Convocation adressée le 13 décembre 2024, CASF, article R123-16**

**POINT N°7 – BUDGET RESIDENCE AUTONOMIE – DECISION MODIFICATIVE N°2**

Monsieur Jean-Paul PAVILLON, Président, propose, d'ajuster les crédits du budget résidence autonomie comme suit :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Chapitre	Nature	DEPENSES	RECETTES
Chap 011 – Charges à caractère général	6063 – Alimentation	-1 010 €	
Chap 016 – Dépenses afférentes à la structure	6718 - Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	14 700 €	
Chap 016 - Dépenses afférentes à la structure	6541 - Créances admises en non valeur	1 010 €	
Chap 018 – Autres produits relatifs à l'exploitation	7548 – autres remboursements de frais		14 700 €
TOTAL		14 700 €	14 700 €

**Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil d'administration approuve cette proposition.**

CCAS LES PONTS-DE-CÉ

Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le

ID : 049-264901976-20241219-AS\_24\_12\_19\_7-DE



Le Président,

Jean-Paul PAVILLON

